

PSA Automobiles SA

Société par actions simplifiée au capital de 300 176 800 €
Siège social : 2-10 boulevard de l'Europe – 78300 POISSY
542 065 479 RCS VERSAILLES

**ACTE CONSTATANT LES DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES
EN DATE DU 13 OCTOBRE 2023**

L'an Deux-mille vingt-trois,
Le Treize octobre

Les soussignées :

- la **société Stellantis N.V.**, société à responsabilité limitée (naamloze vennootschap) de droit néerlandais ayant son siège social à Amsterdam, Pays-Bas, immatriculée au Registre du Commerce Néerlandais sous le numéro 60372958, dont la succursale française est enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Versailles sous le numéro 879 786 885, propriétaire de 4 288 239 actions, représentée par Monsieur Giorgio FOSSATI, dûment habilité,
- la **société GRANDE ARMEE PARTICIPATIONS**, société par actions simplifiée, ayant son siège social à POISSY (78300) au 2-10 Boulevard de l'Europe, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Versailles sous le numéro 303 459 218, propriétaire de 1 action, représentée par Monsieur Jean-François MADY, en sa qualité de Président,

seuls associés, représentant ensemble la totalité des parts sociales composant le capital de la société PSA Automobiles SA, désignée en-tête des présentes (ci-après la « **Société** »).

Les associés ont pris à l'unanimité, conformément aux articles 11.1 (Décisions relevant de la compétence de la collectivité des associés) et 11.2.3 (acte sous seing privé) des statuts de la Société, les décisions ci-après portant sur l'ordre du jour suivant :

- Changement de dénomination sociale et modification corrélative de l'article 2 des statuts.
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Etant précisé que les Commissaires aux comptes et le Comité Social et Economique en ont été informés.

Première décision-

Changement de dénomination sociale et modification corrélative de l'article 2 des statuts.

Les associés, après avoir pris connaissance du rapport et sur proposition du Président, décident de modifier avec une prise d'effet au 1^{er} novembre 2023 la dénomination sociale de la Société de PSA Automobiles SA, et de modifier corrélativement l'article 2 des statuts qui sera rédigé comme suit :

**« Article 2
- Dénomination sociale -**

La dénomination sociale est « Stellantis Auto SAS »

Deuxième décision

(Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités)

Les associés donnent tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent acte pour effectuer tous dépôts, formalités et publications, signer toutes pièces et déclarations, tous états, et généralement, faire le nécessaire.

Le présent acte, constatant les décisions unanimes des associés, sera mentionné sur le registre des délibérations.

STELLANTIS N.V.

Représentée par Monsieur Giorgio FOSSATI

Signé par Giorgio FOSSATI
Le 20/10/2023

 Signed with
universign

Grande Armée Participations

Représenté par Monsieur Jean-François MADY

Signé par Jean-François MADY
Le 20/10/2023

 Signed with
universign